

# JOURNAL DE LYON

Vente en gros : 41, rue Centrale, 41.

Administration et Rédaction : rue de l'Hôtel-de-Ville, 41.

Vente au numéro : rue de l'Hôtel-de-Ville, 78.

La rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement rejetée.

Rédacteur en chef :

A. SCHNEEGANS

Ancien député du Bas-Rhin.

ANNONCES ANGLAISES

30 c. la ligne

## PRIX DE L'ABONNEMENT :

Ville de Lyon.....	Trois mois : 9 fr.	Six mois : 15 fr.	Un an : 36 fr.
Département du Rhône —	10 fr.	20 fr.	40 fr.
Autres départements..	12 fr.	23 fr.	48 fr.

Pour l'Etranger, le port en sus.

## LES ABONNEMENTS

partent des 1<sup>er</sup> et 1<sup>6</sup>

de chaque mois.

Gérant : C. BENOIT-GONIN

Imprimerie de M. Sterckx, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la peste à l'ordre du Gérant.

## NOUVELLES DU JOUR

28 janvier.

Les diverses fractions parlementaires ont eu séance hier. La question à l'ordre du jour était l'attitude à prendre dans l'affaire des marques de Lyon. On trouvera plus loin un résumé des informations sur ce qui a été dit à ce sujet dans la réunion du centre droit et dans celle de l'union républicaine.

La réunion d'hier de la gauche républicaine fut très importante et elle pourrait bien être point de départ d'événements intéressants.

C'est sur la conduite à tenir par la minorité de la commission des Trente que le débat principal a porté. Cette minorité doit présenter un contre-projet ou se contenter de combattre par une attitude négative le projet de la majorité ? M. Jules Favre a vivement insisté sur la nécessité d'opposer aux sénateurs de la droite une politique positive et formuler nettement des propositions. Les observations présentées par M. Jules Favre à propos de sa thèse et les indications qu'il a données à ce sujet n'ont pas été toutes accueillies avec une approbation unanime.

M. Favre a tenu bon et déclaré qu'il considérait comme un devoir de ne pas laisser aux versaires de la république le champ libre

sur la question vitale des réformes organiques. Dans le cas où la fraction à laquelle il appartient ne le suivrait pas sur ce terrain, il entraînerait lui-même avec quelques amis l'initiative d'un contre-projet. C'est un nouvel élément qui fait sortir l'entrée dans le problème un peu jusqu'à ce jour exclusivement à la commission des Trente.

Nous publions plus loin un compte-rendu

de cette séance de la gauche républicaine.

La réunion s'est également occupée de la gestion des municipalités. Une décision a été prise à ce sujet. On a été unanime dans la volonté de maintenir le droit des conseils municipaux à élire leur maire.

À la fin de la séance, il a été procédé à la nomination d'un vice-président et de trois membres du comité de direction. Nous savons déjà par le télégraphe que c'est M. Le Ray, député du Rhône, qui a été vice-président ; les nouveaux membres du comité de direction sont MM. Guichard, Riondel et son.

À la commission des Trente ? On peut voir

que nos dépêches du matin qu'elle est tout

à si loin que jamais d'avoir franchi le cercle

la tourmente depuis plusieurs semaines. Elle

évoque un nouvel effort pour revenir pu-

et simplement aux décisions de la commis-

sion de Kerdrel. La minorité a dû pro-

formellement contre cette tentative.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte

pour se convaincre de la gravité des faits

contenus dans cette dépêche. Il est clair qu'ils

sont de nature à produire à Londres une im-

pression très forte et il convient d'y ajouter l'en-

tière.

Il faut s'attendre, paraît-il, jeudi pro-

chain, à une séance très mouvementée de l'Assemblée nationale.

Ce seront les deux rapports sur les

marchés de Lyon et de l'armée des

Vosges qui feront l'objet du débat.

Nous avons publié ces documents,

ainsi que les protestations qu'ils ont

soullevées jusqu'à ce jour et qui, proba-

blement, seront suivies par d'autres

encore. Nos correspondances particulières de Paris et de Versailles nous

apprennent que les protestations qu'ils ont

soullevées jusqu'à ce jour et qui, proba-

blement, seront suivies par d'autres

encore. Nos correspondances particulières de Paris et de Versailles nous

apprennent que les protestations qu'ils ont

soullevées jusqu'à ce jour et qui, proba-

blement, seront suivies par d'autres

encore. Nos correspondances particulières de Paris et de Versailles nous

apprennent que les protestations qu'ils ont

soullevées jusqu'à ce jour et qui, proba-

blement, seront suivies par d'autres

encore. Nos correspondances particulières de Paris et de Versailles nous

apprennent que les protestations qu'ils ont

soullevées jusqu'à ce jour et qui, proba-

blement, seront suivies par d'autres

encore. Nos correspondances particulières de Paris et de Versailles nous

apprennent que les protestations qu'ils ont

soullevées jusqu'à ce jour et qui, proba-

blement, seront suivies par d'autres

encore. Nos correspondances particulières de Paris et de Versailles nous

apprennent que les protestations qu'ils ont

soullevées jusqu'à ce jour et qui, proba-

blement, seront suivies par d'autres

encore. Nos correspondances particulières de Paris et de Versailles nous

apprennent que les protestations qu'ils ont

soullevées jusqu'à ce jour et qui, proba-

blement, seront suivies par d'autres

encore. Nos correspondances particulières de Paris et de Versailles nous

apprennent que les protestations qu'ils ont

soullevées jusqu'à ce jour et qui, proba-

blement, seront suivies par d'autres

encore. Nos correspondances particulières de Paris et de Versailles nous

apprennent que les protestations qu'ils ont

soullevées jusqu'à ce jour et qui, proba-

blement, seront suivies par d'autres

encore. Nos correspondances particulières de Paris et de Versailles nous

apprennent que les protestations qu'ils ont

soullevées jusqu'à ce jour et qui, proba-

blement, seront suivies par d'autres

encore. Nos correspondances particulières de Paris et de Versailles nous

apprennent que les protestations qu'ils ont

soullevées jusqu'à ce jour et qui, proba-

blement, seront suivies par d'autres

encore. Nos correspondances particulières de Paris et de Versailles nous

apprennent que les protestations qu'ils ont

soullevées jusqu'à ce jour et qui, proba-

blement, seront suivies par d'autres

encore. Nos correspondances particulières de Paris et de Versailles nous

apprennent que les protestations qu'ils ont

soullevées jusqu'à ce jour et qui, proba-

blement, seront suivies par d'autres

encore. Nos correspondances particulières de Paris et de Versailles nous

apprennent que les protestations qu'ils ont

soullevées jusqu'à ce jour et qui, proba-

blement, seront suivies par d'autres

encore. Nos correspondances particulières de Paris et de Versailles nous

apprennent que les protestations qu'ils ont

soullevées jusqu'à ce jour et qui, proba-

blement, seront suivies par d'autres

encore. Nos correspondances particulières de Paris et de Versailles nous

apprennent que les protestations qu'ils ont

soullevées jusqu'à ce jour et qui, proba-

blement, seront suivies par d'autres

encore. Nos correspondances particulières de Paris et de Versailles nous

apprennent que les protestations qu'ils ont

soullevées jusqu'à ce jour et qui, proba-

blement, seront suivies par d'autres

encore. Nos correspondances particulières de Paris et de Versailles nous

apprennent que les protestations qu'ils ont

soullevées jusqu'à ce jour et qui, proba-

blement, seront suivies par d'autres

encore. Nos correspondances particulières de Paris et de Versailles nous

apprennent que les protestations qu'ils ont

soullevées jusqu'à ce jour et qui, proba-

blement, seront suivies par d'autres

encore. Nos correspondances particulières de Paris et de Versailles nous

apprennent que les protestations qu'ils ont

soullevées jusqu'à ce jour et qui, proba-

blement, seront suivies par d'autres

encore. Nos correspondances particulières de Paris et de Versailles nous

apprennent que les protestations qu'ils ont

soullevées jusqu'à ce jour et qui, proba-

blement, seront suivies par d'autres

encore. Nos correspondances particulières de Paris et de Versailles nous

apprennent que les protestations qu'ils ont

soullevées jusqu'à ce jour et qui, proba-

blement, seront suivies par d'autres

encore. Nos correspondances particulières de Paris et de Versailles nous

apprennent que les protestations qu'ils ont

soullevées jusqu'à ce jour et qui, proba-

blement, seront suivies par d'autres

encore. Nos correspondances particulières de Paris et de Versailles nous

apprennent que les protestations qu'ils ont

soullevées jusqu'à ce jour et qui, proba-

blement, seront suivies par d'autres

encore. Nos correspondances particulières de Paris et de Versailles nous

apprennent que les protestations qu'ils ont

soullevées jusqu'à ce jour et qui, proba-

blement, seront suivies par d'autres

encore. Nos correspondances particulières de Paris et de Versailles nous

apprennent que les protestations qu'ils ont

soullevées jusqu'à ce jour et qui, proba-

blement, seront suivies par d'autres

encore. Nos correspondances particulières de Paris et de Versailles nous</

Sass, Belval (alors jeune), Faure et Colin se donnaient la réplique dans les *Huquenots*.

Colin surmonta à faire un vaste élan montant; car Colin était un ténor, et il n'y a plus de ténor. Villaret déjà déclinant et les trois reprises qu'on appelle Prunet, Bosquier et Sylva, ne remplacent pas à eux quatre sa jeunesse et son ut de poitrine. Il est vrai que cet ut a été pour quelque chose dans sa fin prématûre. Mais tous les chanteurs ne sont pas si malheureux, et je crois qu'un ténor serait reçu à bras ouverts. Un ténor! Ne nous trouvons-t-on pas un ténor? Est-ce qu'il n'y a point quelqu'un qui part un ténor pour l'*Opear de Paris*? En attendant, M. Halazanier administre son théâtre absolument comme une entreprise industrielle. Il agit comme ces fermiers qui tirent pendant leur bail tout ce que la terre peut donner sans y remettre grand' chose. Il use le matériel, les décors, les costumes, et, même quand il a l'air de monter quelque chose à neuf, tel que la *Coupe du rois de Théâtre* (qui d'ailleurs ne tiendra pas sur l'affiche), il apprécie simplement l'art d'accorder les ressources. Il faudrait une commission chargée de surveiller les comptes et l'exécution du cahier des charges.

Les Français, favorisés par leur répertoire exceptionnel, par la composition sans rivale de la troupe, et par la vogue qui y amène le public, les Français tiennent beaucoup leur rang. On va y inaugurer des représentations choisies pour le mardi et le jeudi, où tout le *high life* parisien se donnera rendez-vous. A une autre extrémité de l'échelle scénique, la salle des Folies-Bergères attire chaque soir beaucoup de monde du boulevard Montmartre. Or y voit des pantomimes, des ballets, du chant, et de la gymnastique, il y a en ce moment une femme, jeune, point dégagé, et taillée en Hercule, qui porte un homme de cinq pieds six pouces avec ses démons. C'est amusant si l'on veut. C'est, du moins un prétexte pour quelques familles bourgeois de venir s'égayer dans ce lieu un peu équivocé et d'y surprendre sur le vif ce qu'il est convenu d'appeler les mœurs parisiennes. Ce sont les mœurs de l'empire qu'il faudrait dire, et bien heureux quand elles se bornent là. Dans les quartiers excentriques, le même genre de spectacle a quelque chose de vil. Mais l'empire aimait cela et l'avait créé. Pendant que les ouvriers, pensait-il, s'occupent de chansons et de scènes ordinaires, ils ne songeront pas à la politique.

Pendant l'opéra, l'on se passait les journaux du soir où les affirmations et les démentis continuaient à se succéder sur l'attitude des princes d'Orléans, et ce matin le *Figaro*, qui inscrivait hier une sorte de procès-verbal de certaines paroles attribuées au duc de Nemours, publie une lettre du secrétaire de ce prince qui corrige ledit procès-verbal. Il faut renoncer à se reconnaître dans cet imbroglio, qui, d'ailleurs, fait peu d'honneur aux princes. Ils veulent et ils ne veulent pas. Ils ne veulent pas perdre leurs partisans éventuels en se déclarant pour la légitimité, et ils veulent se réservé une bonne place dans le cas où la légitimité triompherait. Pour le moment, la légitimité n'en demande pas davantage. Il suffit de l'encourager pour la rendre capable de toutes les audaces et, par conséquent, pour nous exposer à tous les périls. Une partie de la Chambre se trouve actuellement dans une situation d'esprit absolument identique à celle qu'elle avait à Bordeaux. Convaincu qu'elle doit et qu'elle peut faire la monarchie, débarrassée de la Commune, des Prussiens et de l'empire, elle ne voit plus que M. Thiers qui l'arrête, et, précisément pour cela, est résolue à l'éccarter.

La réunion de la gauche qui s'est tenue hier s'est émouue de cet état de choses, et, assurée d'avance que l'opinion républicaine sera batte dans la commission des Trente, a résolu de déposer un contre-projet qui poserait certains avantages au duc de Nemours. C'est M. Thiers qui s'est engagé à la soutenir à la tribune. Les paroles de M. Jules Favre sont empreintes d'un grand sentiment des dangers actuels et d'une véritable élévation. Mais on considère dans le public son intervention comme assez maladroite. Car il est un peu entamé même dans son parti. Ses erreurs pendant la guerre et devant la Commune, le discrédit jeté sur lui par des attaques imméritées mais plausible aux yeux du vulgaire, constituent pour lui des souvenirs qui affaiblissent l'effet de sa parole avant qu'il ait ouvert la bouche. Tous ses amis, d'ailleurs, ne sont pas d'accord sur l'opportunité de sa démarche, et MM. Billot et Lepère se sont prononcés pour le *statu quo* jusqu'à nouvel ordre.

M. Fornerod, le président du Foncier suisse, annonce son retour de Genève, et proteste contre les imputations dont il a été l'objet. Il est de même de M. Clément Duvernois. On dit pourtant que la police continue ses découvertes peu édifiantes. La plupart des personnes arrêtées, ou au moins suspectées, appartiennent à ce monde de boursiers, d'agioleurs et d'entrepreneurs qui peuple chaque après-midi le trottoir et les environs du café Riché. De la grande époque dans certains parages interlopes. L'autre jour, de grand matin, le lendemain des mandats d'amener, une procession de femmes plus ou moins connues se succédaient chez le juge d'instruction et à la préfecture de police pour apprendre le sort des gens à qui elles s'intéressaient. Elles se rencontraient la avec des hommes, des femmes du peuple et de la petite bourgeoisie, dupes par ces flous, et qui venaient s'enquérir de l'étendue de leur malheur.

## LA FUSION.

Le duc de Nemours avait bien parlé, mais en passant par tant de bouches d'officiers et tant de bouches officieuses, ses paroles avaient subi une sensible transfiguration.

Aussi le prince a-t-il jugé nécessaire, pour mettre fin aux commentaires, d'envoyer au *Figaro* son aide-de-camp et secrétaire M. Gauthier. Voici donc cette fois ce qu'aurait réellement dit le duc :

*A Monsieur de Villeneuve, rédacteur en chef du Figaro.*

Monsieur,  
Vous rapportez, dans votre numéro du 27, une conversation entre M. le duc de Nemours et M. le général de Maufay.

M. le duc de Nemours me charge d'avoir recours à votre obligeance pour obtenir la rectification des paroles qui lui sont attribuées.

Le prince a dit que si la monarchie constitutionnelle devait être un jour rétablie par la volonté de la nation, l'anéant des princes de la maison de France était, à ses yeux, le représentant naturel de l'idée monarchique; qu'en tout cas, il ne trouverait pas de compétiteur dans sa famille; que les princes d'Orléans étaient souvent déjà exprimés dans un sens analogue.

Quant à la cocarde et au drapeau, le prince, après avoir parlé d'un ouvrage publié, il y a quelques mois, sur les drapeaux français, s'est borné à faire remarquer, en s'appuyant sur cet ouvrage, que la France avait souvent changé de drapeau.

Il a ajouté que lui-même et le général de Maufay avaient porté tous deux la cocarde blanche ayant de porter la cocarde tricolore.

En rappelant cette circonstance, le prince a voulu seulement montrer, par un exemple, que lorsqu'une nation changeait de drapeau et de cocarde, ainsi que cela s'est vu de nos jours comme autrefois dans bien des pays, il n'y avait aucun déshonneur, pour qui que ce soit, à se conformer à de tels changements.

Agérez, monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

J. GAUTHIER.  
Paris, 26 janvier 1873.

Les princes d'Orléans se contentent donc de dire que si le comte de Chambord est appelé par la nation au trône de France, il ne se posera pas en compétiteur. Ils s'engagent d'avance à reconnaître le fait accompli, mais ils se refusent à reconnaître le principe.

Il n'y a donc pas un pas de fait de ce côté; du côté du comte de Chambord, pas davantage, si l'on en croit l'*Avenir national*, qui dit :

Nous tenons de bonnes sources et particulières qu'on s'entretenait beaucoup hier, dans un cercle légitimiste, ordinairement bien informé, d'une lettre que M. le comte de Chambord aurait adressée à l'un de ses partisans les plus influents, pour le prier de faire savoir aux princes d'Orléans qu'il avait été très-touché de les voir assister au service funèbre du 21 janvier.

Relativement à la fusion, M. le comte de Chambord engagerait vivement le député légitimiste auquel cette lettre est adressée, ainsi que ses amis, à se montrer très-reservés, et surtout à ne faire aucune espèce d'avance, les premières démarches devant être faites, selon lui, par les princes d'Orléans.

M. le comte de Chambord invitera en outre les députés légitimistes à ne prendre aucun engagement ni aucun décision importante, cet regard ayant de l'avis préalablement consulté.

Le ton de cette lettre indiquerait d'ailleurs que M. le comte de Chambord ne se fait aucune illusion sur la possibilité d'une réconciliation complète et efficace, et qu'il ne s'efforce guère de la poursuivre.

Pourtant, d'un autre côté, le *Mémorial diplomatique* annonce toutefois qu'un courrier expédié par le comte de Paris au comte de Chambord est arrivé à Vienne.

Il s'agirait d'une entrevue prochaine.

On parle aussi d'un voyage de M. le comte de Chambord qui viendrait s'installer à Paris ou à Versailles pendant un mois ou deux.

Tout cela ne prouve pas grand' chose; il y a encore beaucoup de paroles à dire et de papier à échanger avant d'en avoir rempli ce tonneau des banderoles appelé la fusion.

## La questure et la presse.

Nous avons déjà parlé de la comparaison de M. Roussel, directeur du *National*, devant le bureau de la Chambre.

M. Roussel s'est présenté et M. Baze lui a dit que le bureau s'était ému de deux articles, où il avait vu une imputation contre la bonne foi d'une partie de ses membres.

Il fallait « une rectification complète, absolue, » sans quoi « il serait donné suite aux mesures arrêtées, et notamment à la suppression de la carte d'entrée du journal. »

M. Roussel a essayé de répondre que les deux articles dont on se plaignait étaient de simples notes envoyées rapidement de Versailles, imprimées à la hâte dans les *Dernières nouvelles*; que, s'il y avait eu erreur, il n'y avait pas eu malice fait...

M. Roussel raconte dans le *National* ce qui s'est passé ensuite :

À ce moment j'ai été brusquement interrompu par M. Pricet, qui m'a coupé la parole en me disant que les questeurs n'avaient pas besoin d'entendre tout cela; qu'ils m'avaient signalé la résolution du bureau, et qu'en conséquence il était inutile que je continuasse.

Comment! vous me faites venir: je dois penser que c'est pour que je vous donne des explications. Je vous trouve réunis; je suppose que c'est pour les entendre, et lorsque je chercherai à vous faire comprendre que les faits n'ont pas la gravité qu'on a vu à voir, et lorsque mon langage est la preuve de mes idées de défense et de conciliation, voi! comment je suis reçu!

Puisqu'il est en ainsi, il ne me reste qu'à vous dire que je ferai la rectification telle que ma conscience me la dictera; vous décideriez.

La sécession est toute préparée, me fut-il répondu.

Et bien, alors, c'est le public qui jugera.

Le public, c'est votre matrice, c'est notre matrice à nous!

Et sur ces mots, je me suis retiré.

Comment cela finira-t-il? A qui restera la victoire de la questure ou de la presse? La questure aura toujours raison; mais comment les sommités de la presse de Paris accepteront-elles ces procédés?

Déjà les quolibets recommencent à pleuvoir plus que jamais sur le grand questeur de l'Assemblée.

La *Liberité* ouvre le feu d'une façon assez révérencieuse:

Lorsque M. Baze, dit-elle, faisait les beaux jours du barreau de la capitale du Lot-et-Garonne, les journaux du cru l'avaient surnommé « l'aigle d'Agen. »

Le public, c'est votre matrice, c'est notre matrice à nous!

Et sur ces mots, je me suis retiré.

Comment cela finira-t-il? A qui restera la victoire de la questure ou de la presse? La questure aura toujours raison; mais comment les sommités de la presse de Paris accepteront-elles ces procédés?

Déjà les quolibets recommencent à pleuvoir plus que jamais sur le grand questeur de l'Assemblée.

La *Liberité* ouvre le feu d'une façon assez révérencieuse:

Lorsque M. Baze, dit-elle, faisait les beaux jours du barreau de la capitale du Lot-et-Garonne, les journaux du cru l'avaient surnommé « l'aigle d'Agen. »

Le public, c'est votre matrice, c'est notre matrice à nous!

Et sur ces mots, je me suis retiré.

Comment cela finira-t-il? A qui restera la victoire de la questure ou de la presse? La questure aura toujours raison; mais comment les sommités de la presse de Paris accepteront-elles ces procédés?

Déjà les quolibets recommencent à pleuvoir plus que jamais sur le grand questeur de l'Assemblée.

La *Liberité* ouvre le feu d'une façon assez révérencieuse:

Lorsque M. Baze, dit-elle, faisait les beaux jours du barreau de la capitale du Lot-et-Garonne, les journaux du cru l'avaient surnommé « l'aigle d'Agen. »

Le public, c'est votre matrice, c'est notre matrice à nous!

Et sur ces mots, je me suis retiré.

Comment cela finira-t-il? A qui restera la victoire de la questure ou de la presse? La questure aura toujours raison; mais comment les sommités de la presse de Paris accepteront-elles ces procédés?

Déjà les quolibets recommencent à pleuvoir plus que jamais sur le grand questeur de l'Assemblée.

La *Liberité* ouvre le feu d'une façon assez révérencieuse:

Lorsque M. Baze, dit-elle, faisait les beaux jours du barreau de la capitale du Lot-et-Garonne, les journaux du cru l'avaient surnommé « l'aigle d'Agen. »

Le public, c'est votre matrice, c'est notre matrice à nous!

Et sur ces mots, je me suis retiré.

Comment cela finira-t-il? A qui restera la victoire de la questure ou de la presse? La questure aura toujours raison; mais comment les sommités de la presse de Paris accepteront-elles ces procédés?

Déjà les quolibets recommencent à pleuvoir plus que jamais sur le grand questeur de l'Assemblée.

La *Liberité* ouvre le feu d'une façon assez révérencieuse:

Lorsque M. Baze, dit-elle, faisait les beaux jours du barreau de la capitale du Lot-et-Garonne, les journaux du cru l'avaient surnommé « l'aigle d'Agen. »

Le public, c'est votre matrice, c'est notre matrice à nous!

Et sur ces mots, je me suis retiré.

Comment cela finira-t-il? A qui restera la victoire de la questure ou de la presse? La questure aura toujours raison; mais comment les sommités de la presse de Paris accepteront-elles ces procédés?

Déjà les quolibets recommencent à pleuvoir plus que jamais sur le grand questeur de l'Assemblée.

La *Liberité* ouvre le feu d'une façon assez révérencieuse:

Lorsque M. Baze, dit-elle, faisait les beaux jours du barreau de la capitale du Lot-et-Garonne, les journaux du cru l'avaient surnommé « l'aigle d'Agen. »

Le public, c'est votre matrice, c'est notre matrice à nous!

Et sur ces mots, je me suis retiré.

Comment cela finira-t-il? A qui restera la victoire de la questure ou de la presse? La questure aura toujours raison; mais comment les sommités de la presse de Paris accepteront-elles ces procédés?

Déjà les quolibets recommencent à pleuvoir plus que jamais sur le grand questeur de l'Assemblée.

La *Liberité* ouvre le feu d'une façon assez révérencieuse:

Lorsque M. Baze, dit-elle, faisait les beaux jours du barreau de la capitale du Lot-et-Garonne, les journaux du cru l'avaient surnommé « l'aigle d'Agen. »

Le public, c'est votre matrice, c'est notre matrice à nous!

Et sur ces mots, je me suis retiré.

Comment cela finira-t-il? A qui restera la victoire de la questure ou de la presse? La questure aura toujours raison; mais comment les sommités de la presse de Paris accepteront-elles ces procédés?

Déjà les quolibets recommencent à pleuvoir plus que jamais sur le grand questeur de l'Assemblée.

La *Liberité* ouvre le feu d'une façon assez révérencieuse:

Lorsque M. Baze, dit-elle, faisait les beaux jours du barreau de la capitale du Lot-et-Garonne, les journaux du cru l'avaient surnommé « l'aigle d'Agen. »

Le public, c'est votre matrice, c'est notre matrice à nous!

Et sur ces mots, je me suis retiré.

Comment cela finira-t-il? A qui restera la victoire de la questure ou de la presse? La questure aura toujours raison; mais comment les sommités de la presse de Paris accepteront-elles ces procédés?

plomb.

Quant à Danguin, il soutint qu'il avait acheté les étoffes de M. Dufetret de deux individus inconnus; et, comme ses coaccusés, il allégua sa parfaite bonne foi.

Le tribunal n'admit pas ce système de défense; car il condamna Duplomb à 2 ans de prison, Timon à 3 ans et Danguin à 4 ans.

Depuis ce jugement un fait nouveau s'est produit. Danguin a retrouvé en prison un des inconnus qui lui avaient vendu les marchandises volées. C'est le nommé Bouscart déjà sept fois condamné.

A la suite de cette singulière reconnaissances, Bouscart a été condamné par le tribunal correctionnel à 5 mois de prison. Duplomb, Timon, Danguin et Bouscart ont tous les quatre interjeté appel des décisions qui les avaient frappés, et ils ont comparu devant la 4<sup>e</sup> chambre de la cour, à l'audience de lundi.

Après le rapport de M. le conseiller Sauzet de Fabrals, M. le président procéda à l'interrogatoire des prévenus. Tous prétendent qu'ils absolument ignoré l'origine des soies volées, mais ils sont souvent en désaccord entre eux. Les contradictions sont nombreuses.

M<sup>e</sup> de Villeneuve présente ensuite la défense de Duplomb.

L'unique circonstance qui lui paraît défavorable à son client est qu'il a été jadis condamné à 8 mois de prison pour abus de confiance. Mais il y a bien longtemps que cette peine a été prononcée, et depuis lors Duplomb n'est toujours honorablement conduit.

M<sup>e</sup> Néard, le défenseur de Timon, s'efforce de démontrer que ce malheureux citoyen ne s'est mêlé à toute cette affaire, que comme un intermédiaire obligé et désintéressé et qu'il n'a jamais soupçonné la vérité.

Après ces deux plaidoiries, les débats ont été continués à l'audience du lendemain. Nous en ferons connaître le résultat. Il est parfois intéressant de connaitre la vie privée des hommes qui ont joué un rôle politique et rempli des fonctions publiques.

Tout le monde sait que, pour être inspecteur de l'agriculture, il n'est pas nécessaire de savoir distinguer un chêne d'un noyer, un mouton d'une chèvre, un chou d'un pied de salade.

Un de ces messieurs arrive l'autre jour dans une petite ville des environs, où il reçoit l'hospitalité d'un bourgeois malin et mystérieux. Le bourgeois se fait un plaisir de le promener dans la campagne. L'inspecteur, découvrant un champ de seigle et à côté un champ d'orge, s'émeut et s'écrie :

— Pourquoi ce blé-là est-il plus grand que l'autre ?

C'est parca que c'est du blé de DEUX ANS, répond le bourgeois.

L'inspecteur fut très-satisfait de cette réponse pertinente.

La police vient enfin de mettre la main sur un de ces misérables qui vivent de la mendicité de leurs enfants, et exigent d'eux chaque soir une recette convenable, faute de quoi ils les rouent de coups de bâton.

Le nommé Verrenchia, un Italien, qui logeait chez un cabaretier de la rue Chaponay, a été convaincu d'exploiter ses deux fils âgés de 7 et 10 ans.

Le père et les enfants ont été arrêtés.

Le nommé Auguste Durieux, chauffeur, sans travail, a été arrêté hier au moment où il venait de s'introduire chez le sieur P... rue St-Nicolas, 5, au 3<sup>e</sup>, par une petite fenêtre que donnait sur l'escalier. Il avait brisé une vitre, coupé une toile métallique et entré au domicile de P..., qui, heureusement, se trouvait en ce moment chez lui et mit la main sur ce malheureux.

Durieux a prétendu qu'il croyait être chez un de ses amis, avec lequel il se permettait, rait-il, de semblables familiarités.

La police ne s'est pas contentée de cette raison.

**Mme Tavernier**

célèbre somnambule de Paris, de passage à Lyon, donne des consultations tous les jours de 9 heures du matin à 5 heures du soir, rue de l'Hôtel-de-Ville, 67, au deuxième étage, porte à droite.

Mme **Tavernier** lit les lignes de la main.

## PIÈCES

Les amis et connaissances des familles BERNARD et GROS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de

Madame Adéline-Sophie BERNARD, née TANSARD,

sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister à ses funérailles qui auront lieu mercredi, 29 du courant, à 10 heures 3/4.

Le convoi partira du domicile du défunt, cours Morand, 28, pour se rendre au temple protestant et, de là, au cimetière de Loyasse.

Les amis et connaissances des familles FELLOT et DUCRUET qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de madame veuve

FELLOT, née DUCRUET,

sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister à ses funérailles, qui auront lieu mercredi 28 novembre.

Le convoi partira du domicile de la défunte, quai de l'Archevêché, 25, pour se rendre à l'église primaire de Saint-Jean, et, de là, au cimetière de Loyasse.

Saint à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Recalésiere Du Barry de Londres. Vendue maintenant en sacs bordés, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Depuis la cure du Saint-Prieur par la douce Recalésiere Du Barry, et les adhésions de beaucoup de médecins et d'hôpitaux, nous ne pourra plus douter de l'efficacité de cette délicieuse Farine de Santé, qui combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni froids, les dyspepsies, gastritis, gastralgies, glaïers, vents, aigreurs, hémorroïdes, nausées, vomissements, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toxæmie, insomnies, rhumatismes, maladie de la phthisie, toux, des désordres de la poitrine, goûte, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cervane et sang, 74,000 euros, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Plasquier, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Carre N° 69,924.

Châteaux de Vauxhelin, près Soissons (Aisne), le 10 janvier.

Dans le village que j'habite une partie de l'an-née, il se trouve une femme atteinte, au dire de tous les médecins, d'un cancer à l'estomac; le souffrant des douleurs intolérables. Elle ne pouvait plus rien digérer, et sa faiblesse était si grande que de remuer même les bras lui était impossible; enfin chacun attendait la fin de cette ag-

née, qui devait être bien près de son terme, lorsqu'un mois de mars devrait l'inspirer de lui conseiller de prendre de la Recalésiere du Barry. Depuis ce temps, elle se trouve mieux; les forces reviennent, elle digère et ne souffre presque plus.

« Fait sommation à M. Schniegans, rédacteur en chef du Journal de Lyon, en parlant dans ses bureaux, sis à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 41, à lui-même,

« D'avoir à insérer, dans le numéro portant la date de demain du journal le Journal de Lyon, la lettre suivante, adressée par le rédacteur en chef audit M. Schniegans, rédacteur en chef de ce journal :

Monsieur le rédacteur en chef

du Journal de Lyon,

Je vous prie de rectifier l'erreur qui s'est commise dans la rédaction de votre journal, numéro 25 du courant, dans lequel vous dites que les ingénieurs chargés d'examiner la solidité de la construction du cirque Cottrelly, située place des Célestins, ont reconnu que, sous le poids des sacs de terre, l'épreuve, il y avait certaines parties des gradins qui avaient subi un affaissement, et que des ordres avaient été donnés pour rétablir la solidité qui manquait.

Je donne donc à cette assertion le démenti le plus formel, attendu qu'après l'examen de la commission qui a accepté la construction dans l'état où elle se trouvait, le constructeur, auquel on ait que des louanges à adresser, n'a plus donné un coup de marteau. Donc l'édifice est solidement construit et ne laisse rien à désirer sous aucun rapport.

Je vous somme donc, monsieur, par voie d'huissier, de reproduire cette rectification dans votre prochain numéro, non réservant tous droits et dommages-intérêts pour le préjudice que vous me causerez, ainsi qu'à mon administration.

L'ouverture aura lieu irrévocablement samedi, 4<sup>e</sup> février prochain. — Je vous salue. — Ch. Rousset, régisseur du cirque Cottrelly. — Lyon, le 27 janvier 1873.

Déclarant audit M. Schniegans qu'il défaillait de se conformer à la présente sommation, je réquerai sa réserve de l'ordre contraindré.

— Sous toutes réserves utiles.

— Afin qu'il ne l'ignore, je lui remets en parlant comme dessus cette copie d'exploit.

Cout : six franc vingt centimes.

BRETT.

Voilà ce qui s'appelle faire d'une pierre deux coups ; comme entraîné en scène et comme recommandé, la lettre de M. Rousset, flanquée de l'exploit de l'huissier Bret, nous paraît tout à fait réussie.

Le régisseur du cirque Cottrelly aurait pu se borner à nous faire parvenir, par les voies habituées, une rectification polie que nous nous serions empressés d'insérer. Mais c'eût été axé par trop simplement, et sans accompagnement de papier timbré, la prose de M. Rousset n'eût point produit tout l'effet qu'il se sera promis, sans doute.

Soit, et nous nous exécutons, on le voit, sans brûler.

Nous serions cependant facile d'établir que la réclamation de M. Rousset porte à faux et que nous n'avons point tenu le langage qu'il nous prête. Nous nous sommes bornés à l'annoncer, d'après des informations sûres, que les premiers essais de résistance des galeries avaient été faits par les soins de l'administration du cirque elle-même ; mais nous n'avons jamais dit que « les ingénieurs chargés d'examiner la solidité de la construction » avaient rendu un compte défavorable du résultat de cette opération. Nous ajoutons, au contraire que le public ne devait pas s'effayer et que la salle ne serait ouverte « que lorsqu'une série d'expériences, faites sous la surveillance de la police, auraient démontré la parfaite solidité de sa construction. »

Cette série d'expériences a-t-elle été faite depuis la note incriminée de notre chronique? C'est ce que nous permet de supposer la lettre de M. Rousset, dont : « les déments formellement rejetés alors sur une simple équivoque » — attendu que nous avons entendu nos lecteurs demander si ces essais étaient effectivement faits par l'administration du cirque et non de l'épreuve définitive à laquelle ont, peut-être, assisté les ingénieurs désignés *ad hoc*.

Est-il vrai maintenant qu'après cette dernière expérience la commission a accepté la construction dans l'état où elle se trouvait, que l'entrepreneur a mérité les éloges de M. Rousset, que « l'édifice est solide, qu'il ne laisse rien à désirer sous tous les rapports ? Nous ne demandons pas mieux que de le croire, et nous nous en félicitons, — beaucoup pour le public d'abord et un peu ensuite pour M. Cottrelly, pour ses artistes et pour le succès de ses représentations, que l'irritabilité du régisseur de la troupe (*genus irritabilis*) ne saurait compromettre en rien, nous espérons.

Quant à la petite réclame « gratuite et obligatoire » que glisse M. Rousset dans les dernières lignes de sa lettre, nous lui ouvrons bien volontiers nos colonnes, désirant de tout cœur, dans l'intérêt du quartier des Célestins, l'ouverture du cirque Cottrelly ait lieu irrévocablement le 1<sup>er</sup> février. Et puisque M. Rousset « nous salue », nous nous empessons de lui rendre son petit coup de chapeau.

Les représentants de la *Rueve* la Gymnase touchent bien décidément à leur fin.

Les recettes ne l'assurent point pour cela, et la *Rueve* aura été de que de soit, le 1<sup>er</sup>.

Vendredi, pour son bénéfice, la sympathique Mme Faraut, dont le talent est universellement reconnu, n'a pas eu pourtant à assurer plus fructueux résultat qu'en choisissant l'irrévocablement dernière représentation de la *Rueve*.

Les retardataires ne manqueront point cette occasion de venir applaudir l'auteur et les interprètes ; mais ils feront bien de ne pas tarder à ratenir leurs places, car la présence des nombreux amis de la bénéficiaire va rendre bien restreint le nombre des billets disponibles.

Tout le monde à Lyon connaît le citoyen Timon, qui devint commissaire de la sûreté au 3 septembre 1870, par la force des choses, une expression justement célèbre.

Plusieurs personnes honorables se rappellent sans doute la signature de ce magistral épiphénomène, que se trouvait au bas des ordres d'arrestation lancés contre elles ; ce sont là des souvenirs qui ne s'effacent guère.

Le citoyen Timon a eu plusieurs démêlés avec la justice. Sans parler des condamnations politiques, il fut impliqué dans une affaire de vol de soies, en 1869, et traduit devant la cour d'assises du Rhône. Hattons-nous d'ajouter qu'il fut acquitté, comme dernièrement encore il a été acquitté par le conseil de guerre. Mais il a été moins heureux devant le tribunal de police correctionnelle. Voici, en quelques mots, les faits qui l'avaient amené sur les bancs des prévenus.

Un négociant de notre ville, M. Dufetret, avait fait fabriquer à la campagne treize pièces d'étoffes de soie. Un de ces petits voituriers qu'on appelle des *caquetiers*, le nommé Vercherin, les lui apportait le 4 octobre, au matin, lorsque arriva près de la Martinière, il s'aperçut de la disparition de la caisse qui les contenait.

Le citoyen Timon a été arrêté près de la Martinière, il s'aperçut de la disparition de la caisse qui les contenait.

Le citoyen Timon a été arrêté près de la Martinière, il s'aperçut de la disparition de la caisse qui les contenait.

Le citoyen Timon a été arrêté près de la Martinière, il s'aperçut de la disparition de la caisse qui les contenait.

Le citoyen Timon a été arrêté près de la Martinière, il s'aperçut de la disparition de la caisse qui les contenait.

Le citoyen Timon a été arrêté près de la Martinière, il s'aperçut de la disparition de la caisse qui les contenait.

Le citoyen Timon a été arrêté près de la Martinière, il s'aperçut de la disparition de la caisse qui les contenait.

Le citoyen Timon a été arrêté près de la Martinière, il s'aperçut de la disparition de la caisse qui les contenait.

Le citoyen Timon a été arrêté près de la Martinière, il s'aperçut de la disparition de la caisse qui les contenait.

Le citoyen Timon a été arrêté près de la Martinière, il s'aperçut de la disparition de la caisse qui les contenait.

Le citoyen Timon a été arrêté près de la Martinière, il s'aperçut de la disparition de la caisse qui les contenait.

Le citoyen Timon a été arrêté près de la Martinière, il s'aperçut de la disparition de la caisse qui les contenait.

Le citoyen Timon a été arrêté près de la Martinière, il s'aperçut de la disparition de la caisse qui les contenait.

Le citoyen Timon a été arrêté près de la Martinière, il s'aperçut de la disparition de la caisse qui les contenait.

Le citoyen Timon a été arrêté près de la Martinière, il s'aperçut de la disparition de la caisse qui les contenait.

Le citoyen Timon a été arrêté près de la Martinière, il s'aperçut de la disparition de la caisse qui les contenait.

Le citoyen Timon a été arrêté près de la Martinière, il s'aperçut de la disparition de la caisse qui les contenait.

Le citoyen Timon a été arrêté près de la Martinière, il s'aperçut de la disparition de la caisse qui les contenait.

Le citoyen Timon a été arrêté près de la Martinière, il s'aperçut de la disparition de la caisse qui les contenait.

Le citoyen Timon a été arrêté près de la Martinière, il s'aperçut de la disparition de la caisse qui les contenait.

Le citoyen Timon a été arrêté près de la Martinière, il s'aperçut de la disparition de la caisse qui les contenait.

Le citoyen Timon a été arrêté près de la Martinière, il s'aperçut de la disparition de la caisse qui les contenait.

Le citoyen Timon a été arrêté près de la Martinière, il s'aperçut de la disparition de la caisse qui les contenait.

Le citoyen Timon a été arrêté près de la Martinière, il s'aperçut de la disparition de la caisse qui les contenait.

Le citoyen Timon a été arrêté près de la Martinière, il s'aperçut de la disparition de la caisse qui les contenait.

SAINT-ÉTIENNE, 27 janvier 1873.

## BULLETIN COMMERCIAL.

NOMME	SORTES	FRANCE	ITALIE	ESPAGNE	ALLEMAGNE	CHINE	JAPON	PAYS	POIDS
8 Organisin	»	»	3	3	»	»	»	2	721 59
42 Trames	»	»	10	1	1	»	»	728 57	
8 Grèges...	»	»	1	7	»	»	»	333 40	
* Diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	
* Bobines	»	»	»	»	»	»	»	»	
28	»	1	4	20	1	»	»	2 1783 56	

## BALLOTS PESÉS

1 Organisin	1	1	1	1	1	1	1	12 32
1 Trames	»	»	1	1	1	1	1	17 35
3 Grèges...	»	»	1	2	1	1	1	144 51
* Diverses	»	»	1	2	1	1	1	»

5	1	1	4	3	1	1	1	176 18
15 Décreusages	»	»	6	6	»	»	»	»
26 Ouvres...	»	»	5	5	»	»	»	»

BALLOTS PESÉS

2 Organisin	176 67
1 Trames	104 73
4 Grèges...	362 05

Total..... 643 45

BALLOTS PESÉS

» Organisin	»
» Trames	»
» Grèges...	»

Total..... »

BALLOTS PESÉS

AUBENAS, 27 janvier.

6 Organins...	607
1 Trames	93
14 Grèges...	1282
14 Ballots pesés	668

35 Total..... 2650	»
Opérations de déroulage	»
Dernier numéro placé	430

Total du 1<sup>er</sup> au 27..... 37836

## COURS OFFICIEL DES DENRÉES

du 18 au 25 janvier.

Marché aux grains.

Prix moyen.

Blé.....	23 25
Farine ronde.....	40 80
Seigle.....	11 90

Divers en boutique.

Pain de ménage..... le kilogramme 42

Beuf..... 1 90

Etat de Me DAMOUR, avoué à Lyon, rue Saint-Pierre, n<sup>o</sup> 14.

VENTE devant le tribunal civil de Lyon, en cinq lots séparés.

## D'IMMEUBLES situés à Villechêne.

Premier lot. — Maison et terrain. Mise à prix..... 1,500 fr.

Deuxième lot. — Terre de quatre-vingt-six ares. Mise à prix..... 4,000 fr.

Troisième lot. — Pré de seize ares soixante-quinze centaires. Mise à prix..... 500 fr.

Quatrième lot. — Pré de trente-trois ares. Mise à prix..... 600 fr.

Cinquième lot. — Bois de deux hectares soixante-onze ares. Mise à prix..... 600 fr.

Adjudication fixée au lundi trois février mil huit cent soixante-treize, à midi.

Cette vente comprendra :

Au Grand-Camp, atelier de chappage ;

1. Chaudière et machine à vapeur, pompe refoulante, ventilateur, quinze cuves hydro-extracteur, lavoir mécanique, étendage, etc.

2. Subrogation au bail des lieux.

A la cité Napoléon, atelier de chappage ;

1. Huit traîneuses et cinq cardes garnies, batteur, diable, ventilateur, réservoir à eau chaude, voiture, outillage, ustensiles et objets mobiliers nécessaires à l'exploitation ;

2. Subrogation au bail des lieux et à la force motrice.

Mise à prix..... 6,000 fr.

Cette vente est poursuivie à la régie de monsieur André Grard-Delarouze, expert teneur de livres à Lyon, rue Puits-Gaillot, 15, syndic de ladite faillite, en vertu d'une ordonnance de monsieur Faure, juge-commissaire.

Pour les renseignements, s'adresser audit monsieur Grard-Delarouze, et à Me Lombard, dépositaire du cahier des charges.

Mise à prix..... 4,000 fr.

Pour les renseignements, s'adresser à Me Messimy, notaire, ou à Me Damour, avoué, et pour visiter les baraquas à monsieur Debatt, charpentier à Lyon, rue Cuvier, 75.

5045

Etude de Me DAMOUR, avoué à Lyon, rue Saint-Pierre, n<sup>o</sup> 14.

## VENTE JUDICIAIRE en l'étude de Me Messimy, notaire à Lyon, rue de Lyon, 13, le même jour.

Etude de Me REYNIER, huissier à Lyon, rue Grenette, 45.

## VENTE aux enchères publiques et en bloc, en l'étude et par le ministère de Me Lombard, notaire, du matériau, outillage, ustensiles, agencements et objets mobiliers servant aux

CHIAPPAGE ET CARDAGE des déchets de soie dépendant de l'actif de la faillite du sieur Albert Lyon, négociant à Lyon, place des Terreaux, 7.

Le tout se trouvant dans divers bateaux situés :

1. Au Grand-Camp, près la Roche, commune de Villeurbanne ;

2. A la cité Napoléon, rue Saint-Victorien, 31, même commune.

Adjudication fixée au lundi trois février mil huit cent soixante-treize, à midi.

Cette vente comprendra :

Au Grand-Camp, atelier de chappage ;

1. Chaudière et machine à vapeur, pompe refoulante, ventilateur, quinze cuves hydro-extracteur, lavoir mécanique, étendage, etc.

2. Subrogation au bail des lieux.

A la cité Napoléon, atelier de chappage ;

1. Huit traîneuses et cinq cardes garnies, batteur, diable, ventilateur, réservoir à eau chaude, voiture, outillage, ustensiles et objets mobiliers nécessaires à l'exploitation ;

3. Subrogation au bail des lieux et à la force motrice.

Mise à prix..... 6,000 fr.

Cette vente est poursuivie à la régie de monsieur André Grard-Delarouze, expert teneur de livres à Lyon, rue Puits-Gaillot, 15, syndic de ladite faillite, en vertu d'une ordonnance de monsieur Faure, juge-commissaire.

Pour les renseignements, s'adresser audit monsieur Grard-Delarouze, et à Me Lombard, dépositaire du cahier des charges.

Mise à prix..... 4,000 fr.

Pour les renseignements, s'adresser à Me Messimy, notaire, ou à Me Damour, avoué, et pour visiter les baraquas à monsieur Debatt, charpentier à Lyon, rue Cuvier, 75.

5045

Etude de Me TERNOIRE, huissier, rue Centrale, 40.

## VENTE JUDICIAIRE (Troisième publication)

Le jeudi six février mil huit cent soixante-treize, à dix heures du matin, sur le bas-port du quai Saint-Clair, en amont du pont Morand, à Lyon, sera procédé à la vente aux enchères publiques :

1. Un bateau à vapeur à aubes, appelé *Hironelle*, n.<sup>o</sup> 1, ayant une machine à vapeur de la force de vingt-cinq chevaux, avec tous ses agrès ;2. Un autre bateau à vapeur, aussi à aubes, appelé *Hironelle*, n.<sup>o</sup> 2, ayant une machine à vapeur de la force de quatre-vingt-dix chevaux, ensemble tous ses agrès.

3. Et un bateau servant de potton, etc. Le tout saisi.

5048

Etude de Me DURAND, huissier à Lyon, rue Saint-Pierre, n<sup>o</sup> 11.

## VENTE JUDICIAIRE

Le jeudi trente janvier mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, sur la place des Jacobins, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de divers objets mobiliers et marchandises saisis, consistant en :

Comptoir, casiers, rayonnages, boîtes, lustre, fuitailles vires, vases et liqueurs, etc.

5043

Etude de Me REYNIER, huissier à Lyon, rue Grenette, 45.

## VENTE JUDICIAIRE

Le jeudi trente janvier mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, sur la place des Jacobins, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de divers objets mobiliers et marchandises saisis, consistant en :

Comptoir, casiers, rayonnages, boîtes, lustre, fuitailles vires, vases et liqueurs, etc.

5043

Etude de Me TERNOIRE, huissier, rue Centrale, 40.

## VENTE JUDICIAIRE

Le jeudi trente janvier mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, sur la place des Jacobins, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de divers objets mobiliers et marchandises saisis, consistant en :

Comptoir, casiers, rayonnages, boîtes, lustre, fuitailles vires, vases et liqueurs, etc.

5043

Etude de Me TERNOIRE, huissier à Lyon, rue Centrale, 40.

## VENTE JUDICIAIRE

Le jeudi trente janvier mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, sur la place des Jacobins, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de divers objets mobiliers et marchandises saisis, consistant en :

Comptoir, casiers, rayonnages, boîtes, lustre, fuitailles vires, vases et liqueurs, etc.

5043

Etude de Me TERNOIRE, huissier à Lyon, rue Centrale, 40.

## VENTE JUDICIAIRE

Le jeudi trente janvier mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, sur la place des Jacobins, à Lyon, il sera procédé à la